

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2013 - 734 du 18 novembre 2013
portant nomination du président du comité de direction
de l'institut national de la statistique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions
civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu la loi n° 8-2009 du 28 octobre 2009 sur la statistique ;

Vu le décret n° 2010-805 du 31 décembre 2010 portant approbation des statuts
de l'institut national de la statistique ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1154 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du
ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de
l'intégration ;

Vu le décret n° 2013-218 du 30 mai 2013 portant organisation du ministère de
l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration.

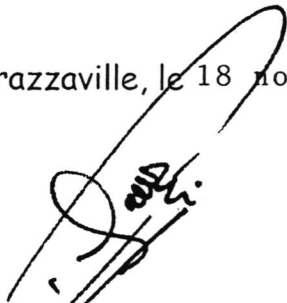
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Rufin BIDOUNGA est nommé président du comité
de direction de l'institut national de la statistique.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Rufin BIDOUNGA**, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

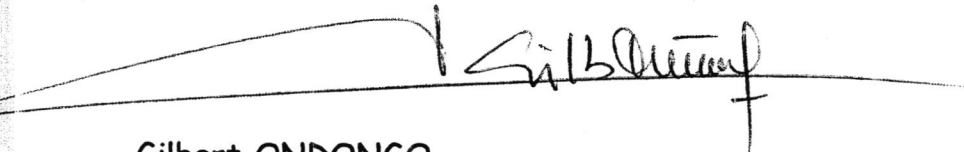
2013 - 734 Fait à Brazzaville, le 18 novembre 2013



Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, des finances, du plan, du
portefeuille public et de l'intégration,



Gilbert ONDONGO. -